

RISQUES ET RECOMMANDATIONS SANITAIRES

ASSOCIÉS AU NOURRISSAGE DES OISEAUX DES JARDINS



Lorsqu'un nombre important d'animaux se regroupe sur un même lieu, le risque de transmission de maladie augmente. C'est pourquoi le nourrissage des oiseaux des jardins peut contribuer à la dynamique de transmission des maladies entre oiseaux d'une même espèce ou d'espèces différentes. L'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), le Muséum national d'histoire naturelle, le centre vétérinaire de la faune sauvage et des écosystèmes et les laboratoires vétérinaires départementaux recommandent quelques pratiques simples pour minimiser l'impact du nourrissage sur l'apparition de maladies chez les oiseaux des jardins.

Le nourrissage des oiseaux des jardins est une pratique largement répandue dans les pays occidentaux, y compris en France. Principalement réalisée en hiver, cette pratique a tendance à s'étendre au reste de l'année. Si ces pratiques améliorent les chances de survie hivernale des oiseaux (en particulier dans les zones urbanisées et d'agriculture intensive), elles comportent également des risques sanitaires pour les espèces ciblées. En effet **l'agrégation prolongée d'oiseaux à de fortes densités et l'interaction d'espèces qui se côtoient peu dans le milieu naturel**, induites par l'agrainage artificiel, sont considérées **comme des facteurs aggravant le risque** de transmission de maladies infectieuses entre oiseaux. Cette transmission peut se faire par contact direct ou de façon indirecte *via* le système de nourrissage.

Depuis 2010, des mortalités importantes d'oiseaux des jardins sont signalées au réseau de veille sanitaire sur la faune sauvage SAGIR (réseau collaboratif entre l'ONCFS et les fédérations de chasseurs) et au Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (plateforme scientifique du Muséum). Ces signalements, liés à la présence de mangeoires, concernent majoritairement le Verdier d'Europe, visiteur très fréquent des mangeoires, mais également occasionnellement d'autres espèces comme le pinson des arbres, les mésanges ou encore le moineau domestique.

Les oiseaux morts aux mangeoires qui ont été autopsiés étaient le plus souvent atteints de trichomonose¹. La transmission du parasite responsable de la trichomonose (ainsi que d'autres agents infectieux affectant les oiseaux) est en effet favorisée par une nourriture et des points d'eau partagés.

¹ <http://www.oncfs.gouv.fr/IMG/pdf/Trichomonose.pdf>

CONTACTS PRESSE

ONCFS - David Gaillardon
Directeur de la communication
01 44 15 10 44 - 06 43 29 55 32
david.gaillardon@oncfs.gouv.fr

MNHN - Flore Goldhaber
Relations presse
01 40 79 38 00
flore.goldhaber@mnhn.fr

À compter du 1^{er} janvier 2020, un nouvel opérateur assurera la préservation de la biodiversité : l'Office français de la biodiversité (OFB), issu du regroupement entre l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

www.oncfs.gouv.fr



La trichomonose est considérée comme une maladie émergente chez les oiseaux des jardins, en particulier les petits oiseaux granivores. **Au cours de la dernière décennie, cette maladie a contribué au déclin des populations anglo-saxonnes de verdier d'Europe.** Cette maladie ne présente pas de risque pour l'Homme.

Pour réduire l'apparition de maladies au sein des populations d'oiseaux des jardins, l'ONCFS, le Muséum et leurs partenaires recommandent l'adoption de bonnes pratiques.

Tout d'abord, pour ceux qui souhaitent nourrir les oiseaux, il est très important de ne pas agrainer en dehors de la période hivernale. Certaines maladies particulièrement à risque pour les oiseaux sont hautement saisonnières. Le pic d'observation de mortalité des verdiers survient par exemple au printemps, même si des mortalités sont observées toute l'année.

Pendant la période hivernale, voici les recommandations pour nourrir et abreuver sainement les oiseaux des jardins:

- Conserver le stock d'aliments au sec et à l'abri des rongeurs. Vérifier l'absence de moisissure avant de distribuer.
- **Ne pas distribuer les graines aux oiseaux en les mettant directement sur le sol. Ainsi, cela** évite qu'elles ne moisissent ou ne se contaminent avec des germes présents dans le sol ou dans les fientes d'oiseaux.
- Prévoir plusieurs points de nourrissage : mettre des **aliments de nature différente sur des points d'agraining éloignés** de façon à éviter les contacts entre espèces qui ne se côtoient normalement pas ou peu dans la nature. **Alterner les sites de nourrissage** dans le temps pour éviter une concentration trop importante de germes sur un site.
- **Nourrir avec modération et ajuster les quantités** pour qu'elles soient consommées **dans les 2 jours maximum.**
- **Nettoyer régulièrement** les stations d'agraining et les points d'eau : retirer les graines non consommées et les fientes, laver **au savon**, rincer abondamment, puis appliquer une solution désinfectante.
- Porter des gants et se laver les mains après chaque manipulation de mangeoire, de récipient pour l'eau ou après contact avec les oiseaux ou leurs déjections.

CONTACTS PRESSE

ONCFS - David Gaillardon

Directeur de la communication

01 44 15 10 44 - 06 43 29 55 32

david.gaillardon@oncfs.gouv.fr

MNHN - Flore Goldhaber

Relations presse

01 40 79 38 00

flore.goldhaber@mnhn.fr

À compter du 1^{er} janvier 2020, un nouvel opérateur assurera la préservation de la biodiversité : l'Office français de la biodiversité (OFB), issu du regroupement entre l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

www.oncfs.gouv.fr



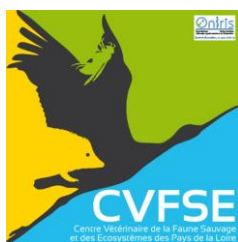
Si des oiseaux malades sont observés dans le jardin en période de nourrissage, il ne faut pas les attraper ni tenter de les soigner soi-même. Il faut alors **stopper le nourrissage et l'abreuvement afin de réduire les risques de transmission d'agents infectieux aux oiseaux en bonne santé.**

Les présentes mesures de prévention ont vocation à assurer que le nourrissage récréatif des oiseaux des jardins soit le plus favorable possible à la santé des oiseaux.

Ces bonnes pratiques sont diffusées en ligne sur les pages internet

- du réseau SAGIR : <http://www.oncfs.gouv.fr/Reseau-SAGIR-ru105>
 - du projet BirdLab : <http://www.vigienature.fr/fr/vigie-manip/birdlab>
- et sur le blog du CRBPO : <http://crbpoinfo.blogspot.com/>

Ce communiqué de presse a été réalisé en partenariat avec :



CONTACTS PRESSE

ONCFS - David Gaillardon

Directeur de la communication

01 44 15 10 44 - 06 43 29 55 32

david.gaillardon@oncfs.gouv.fr

MNHN - Flore Goldhaber

Relations presse

01 40 79 38 00

flore.goldhaber@mnhn.fr

À compter du 1^{er} janvier 2020, un nouvel opérateur assurera la préservation de la biodiversité : l'Office français de la biodiversité (OFB), issu du regroupement entre l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

www.oncfs.gouv.fr

